

# Comment ça Marche ?

Volontaires pour intégrer les démarches **CETD** et marque **Accueil** ?



## Procédure d'agrément

### 1 Auto-évaluation

Dépôt de candidature (lettre de demande au Président du Parc pour la marque Accueil uniquement)

### 2 Analyse du dossier de candidature en commission pour décision d'accompagnement

Vous pouvez déjà bénéficier des outils d'accompagnement collectif du Parc (journées de formations, ateliers, ...)

### 3 Diagnostic et audit de votre structure

### 4 Comité technique

Préconisations d'actions par les partenaires techniques du Parc

### 5 Elaboration de votre « contrat de progrès » (plan d'actions à 3 ans)

Travail concerté entre le Parc et votre entreprise

### 6 Validation de votre contrat de progrès en commission d'agrément du Parc

### 7 Signature de votre convention d'engagement avec le Parc

Vous vous engagez à mettre en œuvre votre plan d'actions.

## Accompagnement personnalisé, individuel et collectif pendant 3 ans

## Votre engagement :

- Tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de votre « contrat de progrès ».
- Participer au moins à 1 journée de formation et de découverte par an.
- Partager vos expériences avec les autres prestataires du territoire et avec votre clientèle.
- Transmettre régulièrement des données d'observation de votre activité au référent tourisme du Parc.
- Participation financière:

Type d'acteur	Montant de l'engagement financier	
	CETD (pour 3 ans)	Marque Accueil (cotisation annuelle)
Hébergements privés > 25 lits	100 €	50 €
Hébergements privés + 25 lits	200 €	(25 € Pour les gîtes Panda)
Hébergements publics*	200 €	
Restaurants > 50 couverts	50 €	(pas concernés)
Restaurants + 50 couverts	150 €	
Sites de visites et activités de pleine nature à gestion privée	50 €	50 €
Sites de visites et activités de pleine nature à gestion publique*	150 €	

\*Sous réserve d'un co-engagement du propriétaire et du gestionnaire.





## Mon engagement de 3 ans vient à terme... Comment ça marche ?

- 1** Je prends connaissance de l'échéance de mon contrat de progrès et des démarches mises en place par le Parc pour mon réengagement.
- 2** Je remplis la grille d'autodiagnostic fournie par le Parc.  
*Tableau relatif aux chiffres clefs de mon activité*
- 3** J'accueille le chargé de mission tourisme du Parc pour faire un premier bilan sur place.
- 4** J'assiste à la concertation collective organisée par le Parc et j'échange avec les autres structures engagées sur les impacts de la démarche d'accompagnement du Parc.  
*Impacts sur la fréquentation, les retombées sur le territoire, évolutions de mes motivations, satisfaction sur les outils d'accompagnement, etc.*
- 5** Je suis informé des résultats de mon bilan individuel et le Parc me présente son avis et ses recommandations.
- 6** Je travaille en collaboration avec le Parc sur la formulation d'un nouveau contrat de progrès à 3 ans.  
*Réponse aux préconisations d'actions.*
- 7** Mon dossier final est validé par le comité d'agrément du Parc.
- 8** Je signe pour un réengagement de 3 ans.

### Articulation entre la CETD et la marque Accueil du Parc

Marque Accueil	CETDep
Marque territoriale nationale déposée propriété de l'état	Signe de reconnaissance européen
Démarche de sensibilisation des clientèles à voyager autrement	Projet d'établissement
Critères à respecter (avec prérequis obligatoires)	Principes d'engagement.
Utilisation du logo Accueil du Parc naturel régional Livradois-Forez (plaque)	Diplôme « je m'engage... » et utilisation du logo d'EUROPARC
Accompagnement identique	



#### CONTACT

Chargé de mission tourisme durable  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Le bourg  
63 880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
Tél. 04 73 95 57 57

